



Assemblée générale

Distr. générale
22 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 108 de l'ordre du jour

Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Robert Alexander **Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela)

1. À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles » et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. À ses 5^e et 6^e séances, le 2 octobre 2023, la Troisième Commission a tenu une discussion générale sur ce point en même temps que sur le point 107, intitulé « Prévention du crime et justice pénale ». Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. À la 5^e séance, le 2 octobre, la représentante du Bureau de New York de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et observations formulées par la représentante de la République islamique d'Iran, la représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, le représentant des États-Unis d'Amérique, la représentante de Chypre et le représentant du Mexique.
4. Aucun projet n'a été déposé au titre de cette question.

¹ [A/C.3/78/SR.5](#) et [A/C.3/78/SR.6](#).

